

Origine intrinsèque de puissance, l'activité quotidienne qu'il déploie tourne en vertu même de son énergie à son profit définitif. Car en physiologie il existe une loi qu'il ne faut pas perdre de vue. Cette loi, la voici : *Le développement d'un organe est en raison directe de l'activité de ses fonctions.*

Cette loi est féconde en applications pratiques. Elle a ce corollaire immédiat : *La détermination méthodique et harmonique de l'activité des fonctions élève l'organisme à son summum de développement.*

Physique, intellectuelle ou morale, toute l'éducation consistent dans la mise en œuvre des procédés de nature à faire de ce double aphorisme, que la physiologie et l'hygiène nous livrent, une vivante réalité.

La mise en œuvre des procédés appropriés au développement intégral, normal, de l'ensemble de l'organisme, constitue, envisagé sous son acception la plus vaste, la *gymnastique*.

La sagacité réside dans le choix des moyens, d'abord ; ensuite et surtout dans la mesure de leur dispensation proportionnelle.

Une telle sagacité ne saurait trouver d'autres bases que celles que lui fournit une connaissance positive et synthétique de la physiologie de l'être humain.

Il y a là un cycle à parcourir au préalable dans son entier ; ou bien l'œuvre avorte.

Or, constatons le, Mesdames et Messieurs, avec tristesse, c'est pour refuser aux considérations préjudiciables d'ordre scientifique le problème comporte, l'attention à laquelle elles ont droit, c'est pour se confiner dans la routine, et s'obstiner dans le préjugé, qu'il est si rare qu'on parvienne au couronnement de l'édifice, si exceptionnel que l'on rencontre ce type idéal du progrès vers lequel nous devons tendre : un homme complet.

La matière première s'offre à nous pourtant, docile, malléable et ne demandant qu'à être formée ; mais le travers de spécialisation qui nous tue, paralyse tout essor.

Quand donc comprendra-t-on que si le maniement de l'haltère confère au muscle une souplesse et une vigueur inattendues, la culture assidue du raisonnement aiguise, à merveille, la circonspection ?

De nos jours, il est avéré que des vues scientifiques précises régissent la gymnastique, qui constitue un agent puissant et rationnel, pour l'application des préceptes de l'hygiène à l'organisme.—Maintenant, je m'adresse à votre bon sens : par quel prodige cet organe—le cerveau—échapperait-il à la commune loi ?.....

À cet égard, les anciens nous ont laissé un grand exemple dont nous ne tirons pas suffisamment profit. Ils ne dissociaient pas, eux, par un dualisme arbitraire, la gymnastique du corps de l'éducation de l'esprit. Leurs gymnases étaient l'école du soldat, et à la fois l'école du citoyen :

Imitons-les : que la force soit mise, une fois pour toutes, au service du droit.—*Journal d'éducation populaire.*

### Causeries économiques.

#### LA SÉCURITÉ.

Un assassinat avait été commis dans le voisinage, il y a quelques semaines ; l'assassin avait pris, jugé et condamné.

Ce terrible événement avait causé une grande horreur dans le village, on en parlait beaucoup, et l'on était satisfait que le meurtrier eût reçu son juste châtiment.

« Si on ne l'avait pas puni, personne n'aurait été en sûreté dans le pays, dit le père Dupont à un voisin. On aurait volé dans nos champs, on serait peut-être entré nuitamment dans nos maisons, par effraction ; qui sait tout le mal que les méchants peuvent faire ?

un voisin.—S'il y avait des malfaiteurs dans les champs, je n'oserais plus y aller travailler.

LE PÈRE DUPONT.—A quoi servirait d'ailleurs le travail, si nous n'étions pas sûrs d'en recueillir les profits ?

L'instituteur ajouta :

« L'ordre et la sécurité sont presque aussi nécessaires au travail que la santé : malade, les bras et les jambes vous refusent le service, vous ne pouvez pas produire ; si, après avoir travaillé, vous êtes empêché de jouir du fruit de votre travail, c'est pire encore, car vous vous êtes donné de la peine pour rien.

LE PÈRE DUPONT.—Sans sécurité, personne n'ouvrirait d'atelier ni de magasin ; il n'y aurait ni industrie ni commerce.

LE VOISIN.—On ne planterait plus d'arbres.

LE PÈRE DUPONT.—On ne construirait plus de chemins de fer.

L'INSTITUTEUR.—C'est pour maintenir la sécurité qu'on établit une autorité dans le pays. C'est à l'autorité à veiller à ce qu'il n'y ait ni voleur, ni assassin, et elle doit prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du public.

LE VOISIN.—Par exemple, elle doit empêcher les épidémies et les épizooties de se propager.

L'INSTITUTEUR.—Non, cela n'est au pouvoir de personne, mais elle doit prescrire des mesures de précaution et veiller à leur exécution pour diminuer leur nombre ou leur intensité.

LE PÈRE DUPONT.—Oh ! l'autorité, soit celle de la commune, soit celle du département, soit celle de l'État a bien des choses à faire.

L'INSTITUTEUR.—Sans doute, on en trouverait bien long si on voulait tout compter, depuis l'armement du pays pour éviter la guerre—ou pour se défendre si l'on n'a pu l'éviter—jusqu'aux réglemens faits pour que les voitures n'écrasent pas les passants dans la rue.

LE PÈRE DUPONT.—Ce serait même trop long à énumérer. Mais tout le monde le sait. Seulement tout le monde n'a pas assez présent à l'esprit que l'autorité n'existe pas dans l'intérêt des fonctionnaires, mais dans l'intérêt du public, dans l'intérêt de tout le monde.—

#### LES IMPÔTS.

En ce moment le percepteur vint à passer, et l'on se mit tout naturellement à parler des impôts. L'État, les départements, la commune ont des dépenses, tout le monde le sait, puisque tout le monde y contribue ; mais on n'y contribue pas toujours de bon cœur.

Le père Dupont était de ceux auxquels le reproche ne s'appliquait pas. Il savait que l'impôt est la contribution de chacun aux frais communs pour la sécurité publique, pour les routes et chemins, pour l'instruction et pour tant d'autres choses utiles. Il disait :

« Si l'ordre et la sécurité ne régnaient pas dans le pays, je serais obligé, pour me défendre, d'acheter des armes, de faire mettre des barreaux de fer à mes fenêtres et des serrures doubles à mes portes. Ce qui n'empêcherait peut-être pas les malfaiteurs de me brûler mes meules, de voler mon bétail, et même de mettre le feu à ma maison. Cela me causerait naturellement de grandes pertes, de sorte qu'en payant l'impôt pour empêcher tous ces malheurs, je m'en tire à bon marché.

L'INSTITUTEUR.—Si l'on pouvait payer un impôt au médecin pour qu'il empêche la maladie de venir, tous les gens raisonnables s'empresseraient de le faire. Or l'impôt se paye pour prévenir les maux du désordre et de la guerre.

UN VOISIN.—Seulement, l'impôt est bien dur à payer, la somme est si forte.

L'INSTITUTEUR.—Ce sont les représentants que nous avons élus, les conseillers municipaux dans les communes, les conseillers généraux dans les départements, enfin les